



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

Communiqué de presse

Dialogue sur les droits humains entre la Suisse et la Chine

10.03.2011

La onzième session du dialogue sur les droits humains entre la Suisse et la République populaire de Chine s'est tenue les 9 et 10 mars 2011 à Berne dans un climat ouvert et constructif. Un accent particulier a été mis sur le statut des minorités. Les discussions ont également porté sur divers projets de coopération, par exemple dans le domaine de l'exécution des peines ainsi que sur la dimension des droits humains dans l'économie.

La Suisse et la République populaire de Chine mènent un dialogue sur les droits humains depuis 1991, dans l'objectif d'encourager l'amélioration de la situation des droits humains. A cette fin, le dialogue est complété par un échange d'experts.

Les discussions ont porté en particulier sur des thèmes tels que la peine de mort, la torture, le statut et la situation des minorités en Suisse et en Chine, la liberté de religion, ainsi que sur des questions liées à la détention dans les deux pays, sur la conférence d'examen du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et sur l'Examen Périodique Universel.

Le 10 mars, une visite de la ville bilingue de Bienne a permis d'approfondir les échanges sur le statut des minorités et de présenter la situation de la minorité francophone du Canton du Berne, la gestion d'une ville bilingue et un projet pilote de scolarisation bilingue.

Les parties se sont mises d'accord sur la continuation de projets de coopération tel l'échange d'experts dans le domaine de l'exécution des peines, ainsi que sur la dimension des droits humains dans l'économie.

La délégation de la République populaire de Chine était composée d'experts dans les domaines des droits humains, de la justice, de la sécurité publique, de l'économie, des minorités ainsi que des religions. Placée sous la direction de l'Ambassadeur pour les questions de politique des droits humains, M. Paul Koller, la délégation suisse était composée de représentants du DFAE, du DFI ainsi que d'un expert externe en exécution des peines.

Département fédéral des affaires étrangères

Internet: <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/recent/media.html>